



Mairie de LIVRE SUR CHANGEON
2, place du Prieuré
35450 LIVRE SUR CHANGEON
☎ 02.99.39.06.26

💻 mairie.livresurchangeon.nathalie@orange.fr

CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Age légal : 16 ans révolus à 18 ans – 1 jour.

Une fois les dates posées, elles ne pourront pas être changées, à part pour une raison valable (décès....).

Une réunion obligatoire sera organisée pour valider votre demande.

Lisez-le attentivement avant de la signer.

Concernant la ponctualité :

☞ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

☞ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier ni avant l'horaire prévu, ni pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité :

☞ L'activité « Argent de Poche » se compose de chantiers de 3 heures, hors temps scolaire.

☞ Chaque mois, je ne peux participer à plus de 5 jours de chantier.

☞ Chaque année, je ne peux participer à plus de 30 jours de chantier.

Concernant indemnisation du chantier

☞ Feuille de présence signée obligatoire pour le paiement.

☞ L'indemnisation de fin de chantier se fera suivant la trésorerie de la mairie, soit le vendredi dans la journée ou au début de la semaine suivante.

☞ Le paiement se fera par chèque bancaire à l'ordre du participant pour cela il faut avoir un compte bancaire. **Le paiement en espèce ne sera plus possible.**

Concernant la réalisation des chantiers :

☞ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.



☞ Les tâches à accomplir seront imposées
☞ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, le téléphone portable ne doit-être utilisé qu'en cas de nécessité absolue.

☞ Je suis informé que la commune n'est pas responsable des objets personnels perdus ou dégradés.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

☞ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

☞ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

☞ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

☞ Je prends soin du matériel et des matériaux qui me sont confiés. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier ou le remets à l'encadrant.

☞ Pas de temps de pause.

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraînera :

☞ L'exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de Poche »

☞ La non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier :

☞ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité de 15 € par chantier de 3 heures.

☞ L'indemnisation ne prend pas en compte le temps de déplacement pour se rendre sur le chantier au départ de la mairie.

Je soussigné(e) : **Nom :** **Prénom :**
domicilié(e) :

35450 LIVRE-SUR-CHANGEON

atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à la respecter.

Fait à Livré-sur-Changeon, le .

Signature du participant
précédé de la mention « Lu et approuvé »

Le Maire
E.FRAUD

Signature du responsable légal :
Nom :